Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	3,00
Gazette du Nord	—	6,00

TEMPERATURE

Lille, le 29 décembre.

Minimum, nuit, abrité	—11°0
Minimum, nuit, découvert	—12°6
Surface du sol, 8 h. du matin	— 1°0
A 1 mètre de profondeur	4°0
De l'air à l'ombre	— 10°
Maximum, jour, à l'ombre	— 6°8
Maximum, jour, au soleil	— 5°0
Etat hygrométrique	—,°00
Etat du ciel : Peu nuageux.	
Direction du vent : N.	

Baromètre. — Le 28 décembre (8 h. du matin) la pression est de 774 m/m le 30 décembre (8 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, des chutes de pluie ou de neige sont probables avec température moins froide.

Sont-ils bons républicains?

Oui, sont-ils bons républicains les étudiants en médecine de Paris ?

Personne n'a jamais songé à en douter.

Et pourtant, à force de manifestations, après avoir tenu tête à la police, avoir subi l'arrestation d'un certain nombre d'entre eux, ils viennent d'obtenir une satisfaction très appréciable de leurs prétentions : le ministre a remis à une époque indéterminée les examens contre lesquels ils protestaient.

Ils n'en restent pas moins aux yeux de tous, et notamment aux yeux des ministres Clémenceau et Doumergue, des citoyens dont les actes ne peuvent nullement être interprétés comme ayant été accomplis contre le gouvernement de la République.

Il faut en dire autant des syndiqués dont le Congrès s'est tenu dimanche.

Certes, leurs revendications ont été d'une exigence plus grande encore que nous ne le faisions prévoir la semaine dernière, quand nous parlions d'eux à cette même place.

Ils n'ont nullement l'intention de désarmer, ils se prononcent catégoriquement contre le gouvernement, qui ne veut pas entendre parler du syndicalisme pour les instituteurs.

Il y a plus : ce sont des instituteurs eux-mêmes qui s'élèvent contre les décisions du ministre, leur supérieur hiérarchique.

Nous n'entrons pas, encore une fois, dans le fond du débat, et nous nous abstenons d'apprécier ce qu'a de singulier, pour ne pas employer d'autres termes, cette attitude d'inférieurs vis à vis de leur grand Patron.

Mais personne, pas même le ministre Doumergue, n'aura la pensée de soupçonner la sincérité des convictions républicaines de ces membres du Congrès des fonctionnaires, sous prétexte qu'ils veulent une réforme dans leur situation et qu'ils se déclarent décidés à s'opposer aux mesures que le gouvernement prépare à leur égard.

A n'en pas douter, ce sont de bons républicains.

Eh bien ! bons républicains aussi doivent et devront être réputés tous les honnêtes gens, pères de famille ayant leurs enfants dans les écoles publiques, ou simples citoyens, quand ils se liguent ou se ligueront pour organiser la surveillance morale de l'école et l'opposition aux projets Doumergue.

Ils ne veulent qu'assurer l'exécution de la loi, qui exige que la neutralité soit observée à l'école, et l'honneur même des maîtres et des maîtresses, en mettant en garde les parents contre les tentatives qui porteraient atteinte à la morale ou au patriotisme.

Que les blocards, que chagrine l'opposition qui se dessine contre les lois Doumergue, se prétendent républicains, c'est leur droit ; mais tout aussi républicains sont les citoyens qui ne sont pas de leur avis.

L'équivoque répandue par les feuilles du Bloc est absurde et déloyale. La République, ni même son gouvernement, ne sont en jeu : tout se réduit à une question de légalité et de moralité.

***

Deux faits, signalés par la « Croix d'Arras » et qui intéressent directement l'arrondissement de Montreuil, viennent s'ajouter à bien d'autres pour montrer la nécessité et l'opportunité de l'action des pères de famille et des honnêtes citoyens.

D'abord, à l'école primaire supérieure de Montreuil, est-il vrai, dit notre confrère, qu'on ait obligé des gamins de 13 à 14 ans, à apprendre par cœur un morceau de soi-disant littérature dans lequel se trouve textuellement cette phrase blasphématoire : « Si c'est un Dieu aveugle qui a fait le monde, il faut lui pardonner, si c'est un Dieu intelligent, il faut le haïr. »

Et plus loin, encore, cette phrase : « Gémir, pleurer, prier, est également lâche. »

De nouveau nous posons la question : « Est-il vrai qu'on ait obligé certains élèves de l'école, dite supérieure, de Montreuil, à apprendre et à répéter ces blasphèmes ? »

Les insensés, la moindre réflexion sur la manière dont ils ont traité et défiguré en eux-mêmes l'ouvrage divin, aurait dû leur suffire pour comprendre comment il se faisait que ce monde ne fût plus parfait : parce que l'homme abusant du plus beau des dons de Dieu, la liberté, ne s'en était servi que pour gâcher l'œuvre admirable sortie des mains d'un Dieu infiniment sage et infiniment bon.

Et combien misérables aussi, ceux qui ont osé dicter à des enfants cette phrase abominable : « Pleurer et prier est également lâche. »

Ils oubliaient donc que ces enfants ont une mère, qui, bien des fois, a prié avec eux, a pleuré sur eux.

Était-elle donc lâche ? cette mère.

Si jamais elle l'a été, ce fut le jour, où elle eut la faiblesse de livrer l'âme de son enfant à de pareils monstres.

Mais, encore une fois, malgré des témoignages sérieux, nous nous refusons à croire qu'à l'école supérieure de Montreuil, on ait donné aux élèves pareille leçon.

Nous attendons un démenti.

Et nous aussi, nous attendons le démenti, et nous nous ferons un devoir de le signaler, à la suite de notre confrère d'Arras.

Le second fait met en cause l'inspecteur primaire de l'arrondissement de Montreuil.

Nous le puisons dans le même numéro de cette même « Croix d'Arras », où il est rapporté de la façon suivante :

L'espionnage organisé

On nous communique les documents ci-dessous. Nous avons tout lieu de les croire authentiques, bien que, honteux du métier d'espions et de dénonciateurs que l'inspecteur prétendait leur imposer, les instituteurs les aient tenus soigneusement cachés.

Voici d'abord une

CIRCULAIRE
DE M. L'INSPECTEUR PRIMAIRE

L'Inspecteur primaire de Montreuil-sur-Mer à Mesdames les Institutrices et à Messieurs les Instituteurs de sa circonscription :

Plus que jamais l'école laïque est en butte aux attaques de ses ennemis. Dans certaines communes, et elles sont nombreuses, on a tout mis en œuvre pour discréditer l'instituteur et l'institutrice. Pour entraver son action, on a usé de menaces, attaques, quelquefois franches mais le plus souvent sournoises, soit en chaire, soit dans certains journaux et dans les *bulletins paroissiaux*, dénonciations, mise à l'index d'ouvrages classiques, menace de priver les enfants et même les parents de divers sacrements, grève scolaire, etc., etc.

Il importe que je sois tenu très exactement au courant de toutes les manœuvres qui se sont déjà produites ou qui se produiront dans l'avenir. Aussi, je compte sur vous pour me faire connaître toutes les tentatives qui seraient faites contre l'école et pour *me communiquer en double*, si possible, toutes les publications locales, articles de journaux, libelles, etc., dans lesquels les maîtres et l'école seraient pris à partie.

Montreuil-sur-Mer, le 8 octobre 1908.

L'Inspecteur primaire,
GERARD.

INSPECTION PRIMAIRE
Note écrite à la main

Prière de me faire connaître si les cours de catéchisme sont donnés à des heures qui gênent le service scolaire ? Quels jours ? De quelle heure à quelle heure ? Où se donnent les leçons de catéchisme ? A quelle heure les enfants qui les suivent arrivent-ils en classe ou quittent-ils la classe ? soit qu'ils viennent du catéchisme, soit qu'ils s'y rendent. Me donner tous détails utiles, et, s'il y a lieu, me citer des faits très précis pouvant facilement être contrôlés ou affirmés par des témoins, si cela était nécessaire.

L'inspecteur primaire,
Signé : GERARD.

Autrement dit, M. l'Inspecteur demande à ses instituteurs et institutrices de lui fournir un prétexte pour intenter des poursuites aux curés.

Au sujet de sa première circulaire, M. l'Inspecteur oublie que les pires ennemis de l'école laïque sont les mauvais instituteurs, ceux qui la font sortir de son principe fondamental, la neutralité, ceux qui, au mépris de la loi de 1882 et de la liberté de conscience des enfants, font de leurs classes une école d'impiété et, par conséquent, d'immoralité.

Si plusieurs curés ont dû, pour remplir les devoirs de leur charge, signaler aux parents les dangers de certaines écoles, les mauvais instituteurs n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Ils sont les seuls responsables. Ce sont eux qui « discréditent l'école ». Monsieur l'Inspecteur n'a pas besoin de chercher ailleurs.

Protester contre les blasphèmes odieux de l'école primaire supérieure et contre l'outrecuidant espionnage de l'inspecteur n'a rien d'hostile à la République ; car on ne nous fera jamais admettre que le blasphème et l'espionnage, qui sont tous deux contraires à la loi et à la loyauté, font partie de la forme de gouvernement que se sont donnée les citoyens français.

V. H.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **BAILLEUL**, de **Mme Henriette De Marre**, veuve de **M. Benjamin Godard**, décédée dans sa 81e année.

La défunte était mère de M. Godard, directeur des établissements Farcy et Oppenheim, fabrique de corsets à Bailleul.

Les funérailles de cette excellente personne auront lieu jeudi 31 décembre, à neuf heures, en l'église Saint-Vaast.

A **ROSENDAEL**, de **Mlle Louise Duval**, décédée à l'âge de 61 ans, après une courte maladie, chrétiennement supportée, villa Maurice, impasse Marceau.

Mlle Duval était la fille du capitaine des douanes Emmanuel Duval qui commanda plusieurs années les brigades de l'arrondissement de Dunkerque, et la sœur du commandant Duval, une des victimes de la catastrophe d'Arleux.

Les funérailles de Mlle Louise Duval auront lieu jeudi 31 décembre, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, à **DUNKERQUE**.

Les nombreuses personnes qui estimaient Mlle Duval, les Associées de la Sainte-Famille et du Rosaire, se feront un devoir de venir prier aux funérailles de cette pieuse chrétienne.

Aujourd'hui mercredi, à 10 h. 1/2, auront lieu, dans l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à **ANNŒULLIN**, les funérailles de **Mlle Hélène-Sophie Dal**, fille de M. Dal-Waiteriot, conseiller municipal, Enfant de Marie très pieuse, très dévouée aux œuvres, catéchiste volontaire infatigable, membre du Tiers-Ordre et de l'Œuvre de Sainte-Elisabeth, pieusement décédée à l'âge de vingt ans.

Les funérailles de **M. Oscar Héneaux**, soldat au 12e régiment de chasseurs à cheval à Saint-Mihiel, ont eu lieu lundi, à onze heures, en l'église paroissiale de Marquette-lez-Lille, au milieu d'un immense concours de population.

Avant de rendre compte de cette cérémonie, disons quelques mots des magnifiques obsèques qui eurent lieu à Saint-Mihiel, le jeudi 24 décembre.

Après la messe, célébrée dans la chapelle de l'hôpital militaire, le clergé de la paroisse fit la levée du corps pour le conduire à la gare. Tous les hommes et gradés du 1er escadron, auque. appartenait le cavalier Héneaux, faisaient partie du funèbre cortège ; y avait également pris place une délégation des régiments de toute la garnison. Le deuil était conduit par le père du défunt, M. Auguste Héneaux, aux côtés duquel se trouvaient le capitaine commandant le 1er escadron et le maréchal-des-logis d'artillerie Delahode, ami intime du défunt. Six chasseurs, l'arme au bras, marchaient des deux côtés du corbillard. A la gare de Saint-Mihiel, après une dernière bénédiction donnée par le clergé, le capitaine du 1er escadron prit la parole en ces termes :

Au nom des officiers, des gradés et cavaliers du 1er escadron, je viens adresser un dernier adieu au cavalier Héneaux, enlevé si prématurément à l'affection de sa famille et de ses camarades. Jeune soldat de la classe 1907, il se faisait remarquer par sa conduite, son travail, son zèle, continuant ainsi les traditions de famille et suivant l'exemple d'un père qui l'avait si bien préparé au service de son pays.

Reposez en paix, cavalier Héneaux, vous étiez le digne fils d'un soldat et ce sera la plus belle consolation pour votre famille si cruellement éprouvée. Au nom de tous vos camarades, adieu !

Le colonel Renard, commandant le 12e régiment, retenu au lit par une indisposition, avait, dans une lettre au père du défunt, exprimé ses regrets de ne pouvoir accompagner le cortège jusqu'à la gare.

A Marquette-lez-Lille, les funérailles eurent lieu, comme nous le disons plus haut, lundi à 11 heures.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Agasse, curé, vice-doyen, assisté de MM. Bellengier, vicaire de Marquette et François, vicaire de Marcq. Les jeunes gens de Marquette, soldats de la classe 1907 et actuellement en permission de Noël, portaient de nombreuses et magnifiques couronnes offertes par les officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers du 1er escadron du 12e chasseurs à cheval, les Amicales d'anciens militaires et le personnel de la maison Héneaux. Venaient ensuite plusieurs drapeaux des différentes sociétés de secours mutuels d'Anciens militaires et leurs délégations. Sur les côtés du corbillard se tenaient six cavaliers et un maréchal des logis du 6e chasseurs à cheval, de Lille.

Le deuil était conduit par MM. Aug. Héneaux, père du défunt ; Emile Pardoen et Paul Gahide, beaux-frères du défunt. Ils étaient accompagnés par MM. le capitaine Clerc, de l'état-major du 1er corps d'armée ; Vignoli, capitaine en retraite ; le chanoine Dieu, supérieur du collège de Marcq.

Parmi l'assistance considérable qui composait le cortège, nous avons remarqué : MM. Benoit, chef d'escadron au 6e chasseurs, Hocq, officier d'administration, Mayeur, chef de musique du 43e, ainsi que des officiers de toutes armes de la garnison de Lille. MM. Vauban, Dupont-Gruse, Delattre, Montagne, présidents de diverses amicales d'Anciens militaires de Lille ; Boivin, commandant des pompiers ; des maréchaux de logis de gendarmerie, MM. Georges Vandame, député ; Raymond Verley, maire, et la plupart des conseillers municipaux ; l'abbé J. Becquet, vicaire de Saint-Nicolas à Tourcoing ; Degrave et Camis, professeurs au collège de Marcq, etc., etc.

La messe fut célébrée par M. l'abbé Agasse, curé, et l'offrande dura jusqu'à la fin de l'office religieux. Au cimetière, après que les dernières prières furent prononcées, M. Vignoli, capitaine en retraite, vice-président de la Fédération des sociétés d'Anciens militaires du Nord, adressa, au nom de cette Fédération, un adieu touchant au cavalier Héneaux, succombant dans l'accomplissement de son devoir de soldat.

Lundi ont eu lieu, à **ESQUELBECQ**, avec le concours d'une énorme affluence, les funérailles de **M. Martin Hamez**, ancien adjoint au maire, pendant de longues années conseiller municipal, membre du Comité catholique et du Comité paroissial.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Thooris, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Derycke, curé de Bissezeele, et Degraeve, vicaire.

Le deuil était conduit par les fils et gendre du défunt, accompagnés de MM. les abbés Handschoote, vice-doyen, curé de Rosendaël, Declerck, curé de Coudekerque-Branche, Mormentyn, curé de Malo-les-Bains, et Desrousseaux, curé d'Haynecourt.

La croix était portée par M. Louis Cappelaere, président du Comité paroissial.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Herbin, adjoint au maire, Decroos, notaire, Buissaert, du Comité paroissial, et Haynau, du Comité catholique.

Les chants ont été exécutés de façon remarquable par une délégation de l'école libre des Frères de Rosendaël, sous la direction de M. l'abbé Potié. L'absoute a été donnée par M. le chanoine Brousse, doyen de Saint-Eloi, à Dunkerque.

Au cimetière, M. Herbin a fait, en quelque paroles un éloge délicat du vénéré défunt et a donné lecture d'une lettre particulièrement affectueuse de M. le Maire, retenu au loin par une circonstance exceptionnelle.

Nous avons remarqué dans l'assistance de nombreux ecclésiastiques, le Conseil municipal au complet et les principales notabilités du pays. Tous avaient tenu à témoigner leurs sympathies à une famille universellement estimée.

Mardi matin, à 11 heures, ont eu lieu, à **DOUAI**, en l'église Saint-Jacques, les funérailles de **M. Ed. Lemaire**, président de chambre honoraire.

Un piquet du 33e a rendu les honneurs militaires au défunt qui était chevalier de la Légion d'honneur.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Boutet, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Deville, administrateur des hospices ; Delajus, président de la Chambre des avoués, et Bossu, avocat-général. Une délégation de la Cour d'appel, en robe, assistait aux funérailles.

On remarquait dans le cortège : MM. Masseaux, Jardel, Dupont, de la Gorce, Vitrant, avocats ; Joseph Dubrulle, maire de Villers-au-Tertre ; le général Miquel-Dalton ; le commandant Merle ; le commandant Marschal, etc.

Au cimetière, un discours fut prononcé sur le cercueil par M. Prélat, directeur départemental de l'enseignement primaire, au nom du conseil d'administration des écoles normales.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

POURQUOI ?

Pourquoi un si grand nombre de libraires ont-ils tenu à avoir, chez eux, un dépôt des Bandes Postales du Comité des Ecoles libres catholiques ?

La raison de ce fait est bien simple.

C'est que les libraires reçoivent fréquemment la visite de personnes qui leur demandent ces bandes pour l'expédition des cartes de visite. La nombreuse clientèle a fait les nombreux dépôts.

Chaque année, en effet, l'œuvre des Bandes Postales vendues au profit des écoles libres catholiques voit ses bénéfices augmenter.

Ce résultat, si brillant qu'il soit déjà, ne suffit cependant pas pour permettre de subvenir, comme il conviendrait, aux besoins de ces écoles et aider les enfants pauvres qui les fréquentent.

Aussi tous les catholiques sans exception doivent-ils avoir à cœur d'apporter leur concours à cette œuvre.

Cela leur est d'autant plus facile qu'ils n'ont, pour cela, à s'imposer aucun sacrifice supplémentaire.

Il leur suffit d'envoyer leurs cartes de visite sous les bandes du Comité des Ecoles libres au lieu de les mettre sous enveloppes. Ils paieront le même prix ; seul, le mode d'envoi changera.

Voici une liste des dépositaires de Bandes Postales du Comité des Ecoles libres catholiques :

Lille : M. Aula, pl. du Lion-d'Or, 14 ; M. Laroche-Delattre, rue Basse, 15 ; Mme Doublemart, libraire, place de Strasbourg, 12 ; M. Giard, libraire, rue Royale, 2 ; M. Stoffel, rue Saint-André, 84 ; à la Librairie populaire, 247, rue Gambetta ; M. Colpin, 62, rue Esquermoise ; M. D. Dazel, 32, rue Roland ; Mlle L'Homme, 3, rue de Canteleu ; au bureau de l'imprimerie de la « Dépêche » et à la librairie de la « Croix », 1, rue des Sept-Agaches.

Pont-de-Marcq : M. Prin-Dehouck, contour de l'Eglise, 17.

Roubaix : Fr. Deldalle, 34, rue Fosse-aux-Chênes ; bureaux de la « Croix », 84, Grande-rue ; « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue ; Flipo-Broutin, 81, Grande-Rue ; Lectures Populaires, 28, Grande-Rue ; Jénicot, 18, rue de la Gare ; Martin Frémont, 58, rue de Lannoy ; G. Delebois, 109, même rue ; Mercier-Vaux, 31, rue Parmentier ; Vromont, 27, Grande-Place ; J. Pollet, 36, rue de Mohan ; Schwerzig, 216, rue de Lille ; Léon Verez, 113, rue de l'Industrie ; Plouvier-Fontenelle, place Notre-Dame ; Volcke 20, rue de l'Ermitage ; Deschamps, 17, rue Saint-Vincent de Paul.

Blanc-Seau : G. Debonnet-Deprey, 48, rue de Constantine.

Mouvaux : Vosgel, 91, rue de Lille.

Lannoy : Leclercq, imprimeur du Lannoyen.

Lys : Delebois, 8, rue de la Motte-au-Bois.

Dunkerque : Librairies Dufour, rue Alexandre-III, 30 ; Missoot, rue Nationale, 2 ; Troncquée, place de la République, 8 ; Lequien, rue de l'Eglise, 30.

Les librairies n'ayant pas encore de dépôts peuvent s'adresser, pour se fournir de bandes, chez M. François Deldalle, rue Fosse-aux-Chênes, 34, à Roubaix.

ÉTRENNES DES EXPULSÉS

Lille : Mlle de Clonard, 50 fr. — M. et Mme Huet, 100 fr. — M. Jules Arreckx, 5 fr. — Mlles A. Dubreucq et A. Verblese, 5 fr. — M. de Lafosse, 10 fr. — M. Georges Masquelier, 50 fr. — Mme Auguste Fauchille, 20 fr. — Mme Adrien Gand, 10 fr. — Mme Henri Dubois, 10 fr. — Gain au jeu, 7 fr. — Mme Maurice Gand, 20 fr. — M. Pottier, 20 fr. — M et Mme Jean Hennion, 20 fr.

Annœullin (Sacré-Cœur) : Anonyme, 5 fr — Un père de famille, 2 fr. 50. — Une mère de famille, 2 fr. 50. — Un chantre, 2 fr.

Immense incendie à Valenciennes

Le lycée de jeunes gens détruit

Le vieil établissement universitaire installé dans l'ancien collège des Jésuites, et datant du XVIe siècle, a été détruit, la nuit de lundi à mardi, par un incendie.

L'ALARME

C'est vers trois heures un quart que l'on s'aperçut du feu, qui s'était déclaré dans la toiture du bâtiment principal, sous le petit clocheton.

M. Dautriche, censeur, et M. Valette, économe, qui logent dans l'aile droite du bâtiment principal, et M. Cloche, sous-économe, qui habite l'aile gauche, furent éveillés par la vive lueur et les crépitements.

M. Dautriche courut réveiller le concierge des Académies, M. Blas, clairon des sapeurs-pompiers.

En même temps, M. Valette allait prévenir sa femme et ses enfants, ainsi que Mme Dautriche et sa famille, puis les faisait descendre dans une des salles des Académies.

Tout le quartier fut bientôt réveillé, le poste de police averti, ainsi que les officiers des sapeurs-pompiers et le guetteur de l'église Saint-Géry.

Heureusement, les élèves étaient en vacances et le lycée n'abritait plus qu'une trentaine de personnes : les familles du proviseur, de l'économe, du censeur, le concierge et les domestiques.

LES POMPIERS ARRIVENT, MAIS L'EAU MANQUE. — LES PROGRÈS DU FEU.

Tandis que le tocsin sonnait sans discontinuer les pompiers arrivèrent ; mais on ne se trouvait plus en face que d'un immense brasier.

La toiture flambait. Le clocheton brûlait comme une allumette.

Les pompiers, sous les ordres du capitaine Chartier, des lieutenants Dupont, Thorez et Maillard, dressèrent les échelles dans la cour d'honneur et mirent les pompes en batterie ; mais les bouches d'eau étaient prises de gelée.

Au bout de 20 minutes, le clocheton tombait et le feu gagnait rapidement le 2e étage.

Le spectacle était féerique et effrayant. Toute la ville était illuminée par l'incendie.

L'INCENDIE MENACE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS ET LA BIBLIOTHÈQUE

Dès que l'on put avoir de l'eau, toutes les pompes fonctionnèrent. Il ne fallait pas songer à autre chose qu'à préserver l'église Saint-Nicolas et aussi la Bibliothèque communale installée dans les dépendances du Lycée, contenant environ 50.000 volumes imprimés et 800 manuscrits dont plusieurs fort précieux constituent de véritables monuments littéraires. Cette bibliothèque est une des plus riches de France.

Tandis qu'ici on mettait à l'abri les volumes les plus précieux, on sauvait tout ce que l'on pouvait à la sacristie de l'église et dans les appartements de M. l'abbé Gilain, vicaire à Saint-Nicolas, qui à ce moment semblaient irrémédiablement destinés à être aussi la proie des flammes.

A quatre heures quarante, le faîte de la partie droite de la Bibliothèque commence à brûler. Dans la cour, des cheminées, des pans de mur s'écroulent dans un torrent de flammes et d'étincelles. Sur le toit de la Bibliothèque et de l'église Saint-Nicolas, les pompiers luttent contre les progrès du feu.

A cinq heures et demie, la Bibliothèque, sauf la salle annexe, est considérée comme sauvée.

On arrête le déménagement des livres, mais les sauveteurs restent à leur poste. Quelques minutes après, le feu est circonscrit et les « chaînes » sont rompues.

La gendarmerie et la troupe assuraient le service d'ordre, tandis que les pompiers faisaient des prodiges de dévouement au risque de se rompre le cou en grimpant sur les toits et les plombières, chemin rendu plus périlleux encore par la gelée qu'avait fondue la chaleur des flammes.

L'ÉTENDUE DU SINISTRE

Les pompiers ont continué toute la journée d'arroser les décombres.

Le feu n'a véritablement diminué d'intensité que vers neuf heures du matin.

Les dégâts sont évalués à 300.000 francs environ : il y a assurance à 17 compagnies pour 500.000 francs.

Il ne reste plus que les deux ailes du bâtiment.

Le logement du censeur, celui de l'économe, les deux bibliothèques du lycée, classique et littéraire, le cabinet du censeur et la bibliothèque de quartier, le vestiaire et la cordonnerie, tout le mobilier des classes, enfin la partie de l'ancien collège, ont été détruits complètement.

LA CAUSE DE L'INCENDIE

Le feu a pris naissance dans le comble du grenier où sont réunies toutes les cheminées et où était entassée une grande quantité de bois à brûler.

Mais on se perd en conjectures sur la cause du sinistre.

M. Baron, proviseur, qui est dans les Ardennes, a été prévenu par téléphone.

L'incendie d'Eppe-Sauvage

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

On se perd en conjectures sur les causes de l'incendie au cours duquel le jeune Mignot, âgé de 8 ans, fils du fermier, a trouvé la mort.

La ferme de M. Mignot avait été, il y a peu de temps, la proie des flammes sans qu'on ait pu déterminer la cause de l'accident. La reconstruction était à peine terminée.

Dimanche, vers 9 heures du soir, comme nous l'avons dit, M. Mignot était sorti pendant quelques instants pour se rendre chez des voisins, laissant seul à la maison son jeune garçon, âgé de 8 ans.

Que se passe-t-il durant l'absence du père ?

L'enfant se servit, croit-on, de la lampe qui était restée sur la table, tout le pétrole s'enflamma sans doute et communiqua le feu aux vêtements du petit malheureux, qui fut asphyxié sur le coup. Puis des meubles durent s'embraser et l'incendie se propagea rapidement à travers les chambres et toutes les dépendances.

Un passant s'en vint donner l'alarme chez M. Apollon Berteaux et y trouva M. Mignot, qui s'empressa de regagner la ferme, pour sauver son enfant.

M. Pireaux Ernest, charpentier, l'aida à accomplir ce sauvetage, mais, hélas ! il était trop tard. L'asphyxie avait presque achevé son œuvre et l'enfant rendit aussitôt le dernier soupir. Différentes brûlures très graves se remarquaient sur le corps de la victime, que l'on transporta au domicile de M. Apollon Berteaux.

Des témoins de l'incendie aidèrent à délivrer des flammes les vaches et les veaux renfermés dans l'étable, mais deux chevaux de belle valeur furent brûlés entièrement.

On croit que les dégâts matériels sont couverts par des assurances.

A LA COUR DE CASSATION

La Chambre des requêtes de la Cour de cassation a rendu, mardi, son jugement sur le pourvoi formé par la ville d'Aire contre un arrêt de la Cour de Douai rendu au profit de la liquidation des Ursulines.

L'arrêt de la Cour de cassation stipule que la ville d'Aire pourra user de la faculté que lui laisse le code civil de choisir entre les deux solutions suivantes :

1° Conserver les immeubles bâtis sur ses terrains par les Ursulines et en payer le prix au taux de la main d'œuvre et des matériaux à dire d'experts;

Ou bien 2° requérir la démolition des immeubles pour reprendre les terrains tels qu'ils étaient au moment de leur remise en jouissance aux Ursulines, et ce, sans aucune indemnité.

M. de Ramel avait plaidé pour la ville d'Aire.

Les Carmélites de Roubaix

A LA COUR DE CASSATION

Les héritiers de M. Lepoutre ont demandé à la Cour de Douai la nullité pour inexécution des conventions d'une donation consentie par leur auteur à la congrégation des Carmélites de Roubaix, et relative à des terrains sur lesquels des constructions ont été élevées.

La Cour de Douai a fait droit à la demande des héritiers; elle a ordonné que ceux-ci prendront possession des terrains et des immeubles sans avoir à payer d'indemnité à la liquidation.

Le liquidateur s'est pourvu en cassation.

Les débats de cette affaire ont eu lieu hier mardi.

M. le conseiller Gillet, rapporteur, a conclu au rejet du pourvoi du liquidateur.

Aujourd'hui l'avocat de ce dernier parlera.

QUE VOUS FAUT-IL ?

Un domestique

Une cuisinière

Une bonne

Faites une annonce dans la *Croix du Nord*.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand'-Place), Lille.

LILLE

Il neigeait, il neige !

Lourde et froide la neige est tombée hier toute la journée sans discontinuer. Dès cinq heures du soir toutes les chaussées étaient couvertes d'un épais tapis blanc sur lequel les piétons patinaient, glissaient, s'attardaient, c'étalaient.

La circulation des cars en fut très difficile, les horaires ne furent pas plus observés que s'ils n'avaient pas existé, on s'y pressait cependant, frileux, et pestant ferme, non pas cette fois contre les tramways, mais contre la « Dame Blanche », la neige.

Dans toute la région les trains subirent des retards importants ; le Calais-Bâle eut trois heures de retard, l'express Paris-Lille une heure et demie.

Dans la nuit, la situation s'est encore ag-

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 29 DÉCEMBRE

Communiqué par MM. Joseph et Henri CHARLET, Tourcoing-Le Havre

Laines Peignées

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING (d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille) COTE précédente	COTE de 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédente	SUINT Ce jour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs	ANVERS Type B Précédente	ANVERS Type B Ce jour
Décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Janvier	5 32 1/2	—	5 30	—	—	—	—	—	—	5 325	5 325
Février	5 30	—	—	—	5 27 1/2	—	—	—	—	5 25	5 25
Mars	5 27 1/2	—	—	—	5 25	—	—	—	—	5 20	5 20
Avril	5 25	—	—	—	5 22 1/2	—	—	—	—	5 175	5 175
Mai	5 20	—	5 20	—	5 20	—	—	—	—	5 15	5 15
Juin	5 20	5 17 1/2	5 17 1/2	—	5 17 1/2	—	—	—	—	5 125	5 125
Juillet	5 20	5 17 1/2	5 17 1/2	5 15	5 17 1/2	—	—	—	—	5 125	5 10
Août	5 20	—	—	—	—	—	—	—	—	5 10	5 10
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 10	5 075
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 075	5 075
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 075	5 075
Ventes		45 000 k.								125.000 k.	
Tendance										Calme	

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

MOIS	LE HAVRE MÉRINOS Cote de 3 h. 15 Préséd.	Ce jour	CROISÉES Cote de 3 h. 45 Préséd.	Ce jour	COTONS Cote de 4 h. 30 Préséd.	Ce jour	CAFÉS Cote de 4 h. Préséd.	Ce jour	NEW-YORK CAFÉS Cote de 4 o. Préc.	Hier	MOIS	LIVERPOOL COTONS C. de clôture Préc.	Jour
Décembre											Courant	4 80	4 84
Janvier	152 50	152 50	167	167	57 1/8	57 1/4	40 70	41	5 30	5 3	Déc. Janv.	4 77	4 80
Février	152 50	152 50	167	167	57	57 1/4	39 75	40 25	5 25	5 30	Janv. Fév.	4 77	4 79
Mars	157	157	166	166	57	57 1/8	39 25	39 75	5 35	5 35	Fév. Mars	4 76	4 78
Avril	157	157	165	165	57 1/8	57 1/4	38 75	39 40	5 30	5 40	Mars Avril	4 76	4 77
Mai	157	157	165	165	57 1/8	57 1/4	38 25	38 50	5 30	5 40	Avril Mai	4 76	4 77
Juin	157	157	165	165	57 1/8	57 1/4	38 25	38 75	5 30	5 35	Mai-Juin	4 76	4 78
Juillet	157 50	157 50	165	165	57 1/8	57 3/8	37 75	38 25	5 30	5 35	Juin-Juillet	4 76	4 78
Août	158	158	165	165	57 1/8	57 3/8	37 75	38 25	5 30	5 30	Juillet-Août	4 76	4 77
Septembre	158	158	165	165	57	57 1/4	37 75	38 25	5 30	5 30	Sept. Oct.	4 69	4 66
Octobre	158	158	165	165	56 3/4	57	37 75	38 25	5 30	5 30	Oct.-Nov.	4 65	4 62
Novembre	158	158	165	165	56 1/8	56 3/8	37 75	38 25	5 30	5 30	Nov.-Déc.	4 61	4 70
Ventes		50 b.		000 b.		4 450 b.		18 000 b.		36 000 l.	Tendance		5.000 b.
Tendance		Calme		Calme		Soutenue		A p. sout.		Soutenue	Ventes		Soutenue

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes prosaïques 6 .000.

MOIS	Précédt	1re Avis	2e Avis	3e Avis
Octobre	9.10	9. 8	9.09	9.08
Décembre	8 1	8 67	....	....
Janvier	8 82	8 81	....	....
Mars	8.90	8 88	8.89	8.90
Mai	8.90	8 89	....	....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,17 1/2 juin. — 15.000 k. à 5,17 1/2 juillet.

Total : 20.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,30 janvier. — 5.000 k. à 5,20 mai. — 15.000 k. à 5,17 1/2 juin.

Total : 25.000 k.

Vendredi 1er, Samedi 2 janvier, il n'y aura pas de Cote officielle.

Jeudi 31 courant la C